



DECRET D/2023/ **0037** /PRG/CNRD/SGG
PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES AU MINISTÈRE DES
POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ÉCONOMIE
NUMÉRIQUE

LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION,

- **Vu** la Charte de la Transition ;
- **Vu** la Loi N° 2015/018/AN du 13 Août 2015, relative aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information en République de Guinée ;
- **Vu** la Loi L/2016/036/AN du 28 Juillet 2016, Modifiant et Complétant certaines Dispositions de la Loi N° 2005/017/AN du 08 Septembre 2005, relative aux Services de la Poste ;
- **Vu** la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
- **Vu** la Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Général des Agents de l'Etat ;
- **Vu** le Communiqué N°01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement du 05 Septembre 2021, portant Prise Effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;
- **Vu** l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 Septembre 2021, portant Prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 Septembre 2021 ;
- **Vu** le Décret D/2022/0548 /PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant Structure du Gouvernement ;
- **Vu** le Décret D/2022/0549/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ; ;
- **Vu** le Décret D/2021/0245/PRG/SGG du 22 Décembre 2021, portant Attributions et Organisation du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique ;
- **Vu** le Décret D/2022/387/PRG/CNRD/SGG du 20 Août 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- **Vu** le Décret D/2022/388/PRG/CNRD/SGG du 20 Août 2022, portant Remaniement partiel du Gouvernement , et Nommant le Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique;



DECRETE :

Article 1^{er} : Les Hauts Cadres dont les Noms et Prénoms suivent, sont nommés dans les fonctions suivantes au sein du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique :

1. **Conseiller Principal : Monsieur Aly Cherif HAÏDARA**, précédemment Responsable des systèmes Business Intelligence « Morgan Stanley » Banque d'Investissement à Montréal ;
2. **Conseillère chargée des Questions Économiques / Postales et de la Prospective : Madame Salématou CONDE**, précédemment Directrice nationale des TIC au Ministère des postes, et Télécommunication et de l'Économie Numérique.
3. **Conseillère chargée de mission : Madame Hassatou Louba DIALLO**, précédemment, Attachée de cabinet au Ministère de l'Urbanisme, de l'habitat et de l'Administration du territoire.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

25 JAN 2023



Colonel Mamadi DOUMBOUYA

